



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Développement social : développement social, y compris
les questions relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes
handicapées et à la famille.

Conseil économique et social
Session de fond de 2021
Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : développement
social

Réalisation et suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, soumis en application de la résolution [74/124](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général aborde les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les familles, et insiste sur les politiques favorables à la famille, moyen d'atténuer les effets de la crise sur les ménages. Il s'intéresse également à la parentalité et à l'éducation parentale comme moyen d'améliorer le bien-être des enfants et leur résilience en temps de crise et comme outil de prévention de la violence à l'égard des enfants. Enfin, il aborde les préparatifs de la célébration, en 2024, du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/124, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-seizième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, un rapport sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille.
2. Dans cette résolution, l'Assemblée aborde les questions nouvelles relatives à la parentalité et à l'éducation parentale. Elle encourage les États Membres à investir dans des politiques et programmes familiaux qui favorisent des échanges intergénérationnels de qualité, comme l'éducation parentale, afin de renforcer la solidarité intergénérationnelle et la cohésion sociale. Elle les invite également à investir dans l'éducation parentale comme moyen d'améliorer le bien-être des enfants et de prévenir toute forme de violence contre les enfants, y compris en promouvant des formes de discipline non violentes.
3. L'Assemblée demande aussi que soient examinés les moyens appropriés de célébrer en 2024 le trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, et invite les parties prenantes à continuer de transmettre des informations sur les activités qu'elles mènent pour concourir à la réalisation des objectifs de l'Année internationale et à leur suivi, y compris sur les bonnes pratiques, afin que ces informations soient incluses dans le rapport du Secrétaire général.
4. Dans le présent rapport, le Secrétaire général traite des questions susmentionnées en se concentrant tout particulièrement sur la parentalité et l'éducation parentale. Il souligne les conséquences négatives des violences contre les enfants, telles que les châtimements corporels, et évoque les progrès des programmes d'éducation parentale. Il formule des propositions pour les préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille (2021-2024), en s'appuyant sur des consultations avec les parties prenantes. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le rapport s'ouvre sur une brève analyse des conséquences de la crise sur les familles et examine les réponses politiques visant à atténuer ses effets négatifs sur les ménages.

II. La pandémie de maladie à coronavirus et ses conséquences sur les familles

5. Crise sanitaire à l'origine, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions d'une ampleur inédite dans de nombreux domaines, notamment l'économie, l'éducation et la nutrition. Elle a eu un effet négatif sur les modalités de prise en charge, l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille, l'égalité des sexes et d'autres aspects de la vie familiale.
6. Outre ses effets négatifs directs et indirects sur la santé, la pandémie risque de plonger les familles dans la pauvreté : on estime que de 88 à 115 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté¹ et 150 millions d'enfants tomber dans la pauvreté multidimensionnelle, selon les données sur l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à la nutrition et à l'assainissement². Les recherches préliminaires au sujet des effets indirects de la COVID-19 sur la santé, tels que l'accès aux soins de santé de routine ou d'urgence, ont montré que les mères et les enfants

¹ Estimations au 7 octobre 2020, disponibles à l'adresse suivante : <https://blogs.worldbank.org/opendata/updated-estimates-impact-covid-19-global-poverty-effect-new-data>.

² Estimations au 17 septembre 2020, disponibles à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/resources/impact-of-covid-19-on-multidimensional-child-poverty/>.

des pays à faible revenu sont les plus exposés ; on prévoit des décès supplémentaires de mères et d'enfants de moins de 5 ans à cause de la perturbation des systèmes de santé et d'un accès réduit aux produits alimentaires³.

7. La pandémie bouleverse la vie des familles. Dans la plupart des ménages à faibles revenus, les parents, qui sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs essentiels, doivent relever le défi de s'occuper en même temps de leurs enfants alors que les écoles sont fermées et qu'il n'y a pas de structures d'accueil. Par ailleurs, ces familles vivent souvent dans des conditions de surpopulation où cohabitent plusieurs générations et il leur est difficile de pratiquer l'isolement, bien qu'elles soient très exposées à l'infection. Les parents et pourvoyeurs de soins qui peuvent travailler de chez eux sont confrontés au double défi du télétravail et de la prise en charge des enfants non scolarisés.

8. Les familles à faibles revenus ont été particulièrement touchées par la pandémie, dont elles subissent de multiples conséquences : pertes d'emploi, précarité du logement, manque d'accès à la scolarité en ligne, déficit de nourriture dû à la fermeture des écoles, entre autres. De plus, les ménages à faible revenu sont sous la menace d'une nouvelle récession économique profonde qui pourrait encore aggraver les niveaux de pauvreté des enfants, avec des conséquences à long terme sur leur bien-être physique et mental, leur nutrition et leurs résultats d'apprentissage.

9. Pour ce qui est des questions de genre, l'augmentation du travail domestique non rémunéré a renforcé les inégalités existantes. La COVID-19 a frappé plus durement dans les secteurs économiques fortement féminisés, ce qui a eu des répercussions négatives sur la participation des femmes au marché du travail, tout en augmentant leur charge de travail domestique non rémunéré. Un certain nombre d'enquêtes confirment que dans le monde entier, ces tâches de soin incombent aux femmes de manière disproportionnée⁴. Cela étant, il semble que la contribution des hommes aux tâches ménagères ait augmenté : certaines études suggèrent que l'écart entre les sexes s'est quelque peu réduit dans ce domaine⁵.

10. Plusieurs facteurs liés à la COVID-19 ont contribué à l'augmentation des niveaux d'épuisement parental, notamment le chômage, l'insécurité financière et le faible niveau de soutien social de la part de la famille élargie, notamment des grands-parents. En outre, les parents et pourvoyeurs de soins n'ont plus accès aux centres communautaires et autres infrastructures d'appui. Par ailleurs, la détérioration de la santé mentale des parents, de la santé comportementale, mentale et physique des enfants et de la qualité des relations de couple et de la vie familiale suscite une inquiétude grandissante, les relations parents-enfants étant de plus en plus tendues⁶. Les parents font état d'un épuisement physique et mental et d'une diminution de la

³ Timothy Robertson *et al.*, « Early estimates of the indirect effects of the COVID-19 pandemic on maternal and child mortality in low-income and middle-income countries: a modelling study », *The Lancet*, vol. 8, n° 7 (juillet 2020). Disponible à l'adresse suivante : [www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(20\)30229-1/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(20)30229-1/fulltext).

⁴ D'après l'analyse préliminaire de l'enquête « Impact of the pandemic on family life across cultures », disponible à l'adresse suivante : www.covidfamilystudy.org/. L'enquête, en 18 langues, a été menée auprès de plus de 80 000 parents dans plus de 70 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Océanie.

⁵ D'après des études réalisées aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Voir Esuna Dugarova, « Unpaid care work in times of the COVID-19 crisis: gendered impacts, emerging evidence and promising policy responses », document établi pour la réunion en ligne du Groupe d'experts « Families in development », tenue du 16 au 18 juin 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/09/Dugarova.Paper_.pdf.

⁶ D'après des enquêtes auprès des ménages, notamment « Impact of the pandemic on family life across cultures ».

qualité du sommeil, disent se sentir coupés de leurs enfants et éprouver un sentiment croissant d'incompétence face à eux, autant de symptômes de l'épuisement parental⁷.

11. Certains indicateurs montrent une hausse de l'épuisement parental, résultant d'un stress intense lié à une inadéquation entre les exigences de la fonction parentale et les ressources dont disposent les parents pour y répondre. Le corollaire est le risque de maltraitance et de négligence des enfants, qui peut avoir des répercussions négatives à long terme sur leur bien-être⁸.

12. Pendant la pandémie de COVID-19, l'activité économique limitée, la fermeture des écoles et l'accès restreint aux services sanitaires, sociaux et juridiques ont exacerbé le risque de violence domestique. Plus d'un milliard et demi d'enfants ont vu leur école fermer. L'accès aux ressources scolaires, notamment aux services de conseil, s'est trouvé limité. Les services de protection de l'enfance ont également subi des restrictions, compliquant le signalement et la prise en charge des cas de violence.

13. Bien qu'on ne dispose encore que de données lacunaires sur la hausse du risque d'exposition des enfants à la violence pendant la pandémie de COVID-19, certains pays signalent une augmentation des cas de violence contre des enfants au domicile. En outre, l'utilisation d'Internet pour l'apprentissage à distance rend les enfants plus vulnérables au cyberharcèlement, aux comportements à risque et aux prédateurs en ligne⁹. Comme indiqué plus haut, les facteurs augmentant les risques de violence contre les enfants pendant la pandémie sont le stress et la tension des parents et le fait que les enfants soient davantage à la maison.

14. En ce qui concerne la violence contre les femmes, les données les plus récentes montrent une augmentation des appels aux lignes d'assistance téléphonique pour la violence domestique dans de nombreux pays depuis l'apparition de COVID-19, et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) craint une pandémie cachée de violence domestique^{10,11}.

15. Pour remédier aux conséquences de la pandémie, les gouvernements ont proposé diverses mesures axées sur la famille, notamment dans les domaines du congé parental et des services de soins, mis en place un soutien financier et renforcé les services collectifs. Les parents qui travaillent ont bénéficié de congés parentaux et de congés pour maladie supplémentaires dans de nombreux pays européens, notamment en Autriche, à Chypre, en France, en Italie, en Norvège et en Roumanie. Dans d'autres, notamment en Australie, au Canada et aux Pays-Bas, les services d'accueil des enfants sont restés ouverts pour les travailleurs essentiels. L'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, Cuba et la République de Corée, entre autres, ont mis en place un soutien financier supplémentaire sous forme d'allocations familiales et d'autres dispositifs. S'agissant des services collectifs, certains pays comme le Burkina Faso, le Tchad ou le Mali ont accordé des subventions pour les factures d'eau et d'électricité¹².

16. Néanmoins, les ripostes à la COVID-19 auront été inégales du point de vue de la famille et du genre. Selon les données de l'outil de suivi du genre du Programme

⁷ Annette K. Griffith, « Parental burnout and child maltreatment during the COVID-19 pandemic », *Journal of Family Violence*, 23 juin 2020.

⁸ Aux États-Unis, 35 % des parents qui continuent à travailler déclarent avoir des difficultés à s'occuper de leurs enfants, selon le PEW Research Center. Voir Griffith, « Parental burnout and child maltreatment during the COVID-19 pandemic ».

⁹ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/goal-16/>.

¹⁰ Voir www.unwomen.org/en/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19.

¹¹ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/goal-16/>.

¹² Voir Dugarova, « Unpaid care work in times of the COVID-19 crisis », 2020.

des Nations Unies pour le développement, qui agrège plus de 2 500 mesures de l'égalité des sexes dans 206 pays et territoires et met l'accent sur la violence contre les femmes et les filles, le soutien au travail domestique non rémunéré ainsi que le renforcement de la sécurité économique des femmes, la réponse apportée en matière d'égalité des sexes varie selon les régions et les pays, l'Europe étant en pointe pour le traitement de la violence et du travail domestique non rémunéré¹³.

17. Dans l'ensemble, les gouvernements ont surtout axé leur stratégie sur la prévention des violences faites aux femmes et sur la lutte contre ce phénomène. La plupart des dispositifs adoptés en matière de protection sociale, de soins et d'emploi n'ont pas tenu compte des besoins des femmes, un tiers seulement des pays prenant des mesures pour soutenir le travail domestique non rémunéré et renforcer les services de soins aux enfants, aux personnes âgées ou aux personnes handicapées¹⁴.

18. Il importe de souligner que d'un point de vue éducatif, pour les enfants qui ne vont pas à l'école ou qui suivent un apprentissage hybride, l'implication des parents à la maison est essentielle à la continuité de l'apprentissage, en particulier dans les régions où l'accès aux technologies est limité. Des recherches récentes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) indiquent que les décisions politiques concernant le passage à l'enseignement à distance devraient tenir compte de la capacité des parents d'aider leurs enfants à apprendre, de manière à pallier la crise mondiale de l'apprentissage qui creuse les écarts entre groupes socioéconomiques. Les encouragements des parents sont indispensables pour aider les enfants à relever ces défis. Il est donc essentiel de soutenir les parents et de leur apprendre à faire des activités telles que les devoirs et la lecture avec leurs enfants¹⁵. La pandémie de COVID-19 renforce encore l'urgence d'inciter les parents à prévenir la violence contre les enfants à la maison. Heureusement, les parents ont désormais à leur disposition des ressources numériques qui les aident à relever ces nouveaux défis. Ainsi, l'UNICEF met en ligne des outils destinés aux parents pour les aider à faire face aux difficultés liées à la COVID-19, de l'éducation des enfants dans des logements surpeuplés à la sécurité en ligne des enfants¹⁶.

III. Violence contre les enfants, parentalité, grand-parentalité et discipline positive

A. Les châtiments corporels, forme de violence contre les enfants

19. La violence contre les enfants est très répandue, y compris les formes violentes de discipline telles que les châtiments corporels, malgré des effets néfastes et souvent persistants. Dans les 69 pays (principalement à faible revenu ou à revenu intermédiaire) pour lesquels des données sont disponibles de 2012 à 2019, près de 8 enfants sur 10 âgés de 1 à 14 ans avaient subi une forme d'agression psychologique ou de punition physique à la maison au cours du mois écoulé¹⁷.

20. Malgré l'adoption quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, la violence contre les enfants continue d'exister. Ainsi, les châtiments corporels, définis comme l'utilisation de la force physique (aussi légère soit-elle) pour

¹³ Voir <https://data.undp.org/gendertracker/>.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Matt Brossard *et al.*, « Parental engagement in children's learning » (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)-Innocenti, mai 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.unicef-irc.org/publications/1091-parental-engagement-in-childrens-learning.html.

¹⁶ Voir www.unicef.org/parenting/coronavirus-covid-19-guide-parents et www.unicef.org/coronavirus/covid-19-parenting-tips.

¹⁷ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/goal-16/>.

infliger une douleur corporelle, généralement dans le but de sanctionner le comportement de l'enfant, restent monnaie courante dans le monde entier. La prévalence des châtiments corporels varie considérablement d'un pays à l'autre, de 48 % à 90 %. Au niveau mondial, près de 80 % des enfants ont subi au moins une fois un châtiment corporel¹⁸.

21. Chez les enfants, les châtiments corporels sont associés à une moindre estime de soi, de moins bons résultats scolaires et une santé mentale plus mauvaise, notamment de par l'intériorisation des problèmes, source d'anxiété et de dépression. À l'âge adulte, on constate des niveaux plus élevés de dépression, d'agression et de comportement antisocial¹⁹.

22. Sur le plan juridique, la progression est régulière : 58 pays interdisent tous les châtiments corporels des enfants, que ce soit à la maison, à l'école ou dans les établissements d'accueil. Au niveau mondial, 12 % des enfants sont ainsi protégés. À ce jour, une trentaine de pays se sont engagés à envisager de légiférer, tandis que 132 pays ont interdit les châtiments corporels à l'école²⁰.

23. L'intervention juridique de l'État est une mesure nécessaire mais non suffisante pour éliminer la violence contre les enfants, y compris les châtiments corporels. La famille restant le lieu par excellence de la violence contre les enfants, c'est dans la famille qu'il faut y mettre un terme. Pourtant, il subsiste encore de nombreuses pratiques traditionnelles d'éducation qui nient la dignité de l'enfant. Elles mettent l'accent sur la subordination, en particulier celle des femmes et des filles, et privilégient les châtiments corporels à la communication, au dialogue et à la participation²¹. Il est donc indispensable de modifier ces visions et pratiques néfastes au niveau de la famille.

B. Pratiques parentales et parentalité ou grand-parentalité positives

24. Prévalence de la violence contre les enfants, aggravée par la crise COVID-19, augmentation de la violence domestique, signes de violence accrue contre les enfants : tout cela montre la nécessité d'investir dans l'éducation parentale. Mettre l'accent sur la parentalité positive, qui englobe la discipline positive, peut contribuer à réduire et prévenir la violence contre les enfants.

25. Au niveau mondial, on recense quatre grands types d'éducation parentale : autoritaire, permissive, désengagée et démocratique. La parentalité autoritaire est fondée sur un contrôle ferme, axé sur l'obéissance. Dans la parentalité permissive, on évite la confrontation et on n'insiste guère sur le respect des règles. La parentalité désengagée, quant à elle, implique peu de communication et d'interactions avec les

¹⁸ Voir Ben Freer, « Global perspective on corporal punishment and its effects on children », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/Freer_Expert-Group-Paper_Corporal-Punishment-Physical-Abuse_June2020.pdf.

¹⁹ Rapport de la réunion en ligne du Groupe d'experts, « Families in development: assessing progress, challenges and emerging issues: focus on modalities for the thirtieth anniversary of the International Year of the Family and parenting education », tenue du 16 au 18 juin 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/08/expert_group_meeting.2020.Report.pdf.

²⁰ Initiative mondiale pour l'élimination de tous les châtiments corporels infligés aux enfants, « Global report 2019: progress toward ending corporal punishment of children » (2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://endcorporalpunishment.org/resources/global-report-2019/>.

²¹ Assefa Bequele, « The next frontier in combating violence against children: the family », in Celebrating Childhood: A Journey to End Violence against Children (Nations Unies, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, 2016).

enfants. Les comportements incohérents qui ne relèvent pas de ces trois styles ont été qualifiés de style parental « désorganisé »²². La violence contre les enfants est principalement associée à une parentalité autoritaire.

26. En revanche, la parentalité démocratique, décrite comme encadrante, mais non intrusive, exigeante tout en étant attentive et encourageante plutôt que punitive, est reconnue comme le style parental optimal, en particulier dans la recherche occidentale. Surtout, il est corrélé à une bonne estime de soi, un attachement sécurisant et de bons résultats scolaires des enfants. Il faut cependant garder à l'esprit que selon certaines recherches menées dans les pays du Sud, les pratiques autoritaires peuvent potentiellement interférer avec des objectifs de socialisation très appréciés et culturellement pertinents, comme la piété filiale, qui sont prioritaires, par exemple, en Chine et en Inde²³. Dans l'ensemble, la recherche ne traite pas suffisamment de la parentalité dans les différents contextes culturels²⁴.

27. La parentalité positive est généralement associée à un type de parentalité démocratique. Elle peut être définie comme un continuum relationnel consistant à s'occuper d'un enfant, à l'éduquer, à l'encadrer, à communiquer avec lui et à pourvoir à ses besoins d'une manière constante et inconditionnelle²⁵. Elle favorise le développement de l'enfant par l'affection, l'attention, l'encouragement et l'enseignement et soutient les capacités, la curiosité et le développement cognitif global de l'enfant. Surtout, la parentalité positive encourage l'autonomie de l'enfant en répondant à ses besoins, en l'aidant à explorer et à prendre des décisions, en récompensant et en encourageant les comportements positifs et en assurant une supervision et un suivi adéquats.

28. La parentalité positive génère créativité, capacité de s'entendre avec autrui et un sentiment général de maîtrise de l'environnement. En outre, les enfants tendent à être plus autonomes et plus aptes à prendre des décisions, et les relations parents-enfants, s'inscrivant dans un climat de confiance, ne peuvent être que renforcées. La communication, en particulier la capacité d'écoute, est la pierre angulaire d'une éducation positive, qui contribue également à une meilleure régulation des émotions et à une plus grande résilience.

29. La parentalité positive s'applique à tous les stades du développement de l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence. Elle permet d'accroître le sentiment d'appartenance de l'enfant, d'améliorer ses capacités de prise de décision et ses résultats scolaires, et de réduire les problèmes de comportement, les symptômes dépressifs et les comportements à risque²⁶. Quant aux parents, ils en tirent également des bénéfices : le sentiment de compétence, les relations conjugales et le bien-être personnel s'en trouvent améliorés tout au long de la vie. De plus, les recherches démontrent que la parentalité positive, au-delà du court terme, a un effet positif durable sur le parcours de vie des enfants et des parents.

30. Il importe de garder à l'esprit que les parents biologiques ou adoptifs ne sont pas seuls à s'occuper des enfants : ce rôle peut être assuré par les grands-parents ou

²² Brien K. Ashdown et Amanda N. Faherty, éditeurs, *Parents and Caregivers Across Cultures: Positive Development from Infancy Through Adulthood* (Springer International Publishing, 2020).

²³ Achu Johnson *et al.*, « Parents and emerging adults in India », in Ashdown et Faherty, eds., *Parents and Caregivers Across Cultures*.

²⁴ Arminta Lee Jacobson et Rudy Ray Seward, « International research on parenting and parent education: collaborative conference and beyond », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 42, n° 1 (2011), p. 1 à 13.

²⁵ Voir Ignacio Socias Piarnau, « Positive parenting: concept and applications », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020, disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/family/2020/06/09/impact-of-covid19/ignaciosociaspositiveparenting/.

²⁶ Voir <https://positivepsychology.com/positive-parenting/>.

d'autres membres de la famille. Près des deux tiers des adultes deviendront un jour grands-parents et, grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, ils pourront l'être pendant environ un tiers de leur vie. Malgré son importance, le sujet de la grand-parentalité reste souvent au second plan dans les recherches sur la parentalité. Or cette relation a sur les petits-enfants de nombreux effets positifs, qu'il s'agisse de contributions financières, de soins ou de conseils. Elle est également corrélée de manière positive avec l'amélioration du bien-être des adolescents.

31. Le rôle des grands-parents varie selon les familles et les cultures, certaines études indiquant que la qualité de la relation entre grand-parent et petit-enfant dépend avant tout du lien entre le grand-parent et le parent. Certaines recherches indiquent une corrélation entre, d'une part, la qualité et la fréquence des contacts entre petits-enfants et grands-parents et, d'autre part, une vision plus favorable des personnes âgées en général de la part des jeunes générations, ce qui a des effets positifs pour la lutte contre l'âgisme.

32. En outre, on a constaté que les grands-parents ont un effet positif en ce qu'ils constituent un système de soutien important en cas d'éclatement de la famille et de divorce, en particulier dans les familles où la génération précédente est absente. Le rôle des grands-parents dans la transmission de la culture a fait l'objet d'études qui suggèrent que les grands-parents, en se faisant conteurs, transmettent des récits intergénérationnels qui soutiennent la formation de l'identité des jeunes générations. La recherche montre que ces récits, en contribuant au développement psychosocial des individus, sont pour eux un facteur de bien-être²⁷.

33. En Asie, environ un quart des ménages sont des familles multigénérationnelles où cohabitent grands-parents et petits-enfants. Le rôle des grands-parents, façonné par les attentes sociales et culturelles, va de l'aide ponctuelle au soutien essentiel. Il est entendu qu'ils s'occupent régulièrement des enfants, auxquels ils transmettent traditions et culture. En raison de la migration interne de la main-d'œuvre, la participation des grands-parents à la prise en charge de leurs petits-enfants devrait augmenter dans la région. La grand-parentalité semble apporter aux grands-parents une meilleure mobilité et une plus grande satisfaction dans la vie. En ce qui concerne les effets sur les enfants, les résultats sont mitigés : on observe des aspects positifs – une bonne santé mentale, une plus grande résilience et un comportement prosocial chez les plus jeunes –, mais aussi des problèmes de comportement chez les enfants en âge scolaire²⁸.

34. Les recherches menées sur la grand-parentalité, principalement dans les sociétés occidentales, suggèrent que dans la mesure où les grands-parents se trouvent parfois contraints de s'occuper de leurs petits-enfants, ils n'ont pas toujours les clés pour traiter des problèmes tels que les crises de colère ou la délinquance des enfants. Les besoins des familles élargies (dans lesquelles les grands-parents, d'autres membres adultes de la famille ou des amis proches élèvent des enfants sans parents au foyer)²⁹ nécessitent une attention particulière, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, étant donné qu'il faut renforcer la résilience des enfants et des personnes qui s'en occupent en temps de crise.

²⁷ Harry W. Gardiner, « Grandparenting across cultures », in Brien K. Ashdown et Amanda N. Faherty, éditeurs, *Parents and Caregivers Across Cultures*.

²⁸ Soohyun Kim, « Grandparenting: focus on Asia », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020, disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/EGM2020.Grandparenting-in-Asia.SK_.pdf.

²⁹ Définition figurant dans Generations United, « State of grandfamilies 2020. Facing a Pandemic: grandfamilies living together during COVID-19 and thriving beyond », disponible à l'adresse suivante : www.gu.org/app/uploads/2020/10/2020-Grandfamilies-Report-Web.pdf.

35. Ainsi, aux seuls États-Unis d'Amérique, environ 2,7 millions d'enfants sont élevés par leurs grands-parents, les parents étant absents pour des raisons diverses (toxicomanie, déploiement militaire, incarcération, handicap ou décès). La COVID-19 présente des risques plus importants pour les familles dirigées par les grands-parents. Aux États-Unis, près de la moitié des grands-parents aidants ont 60 ans ou plus et sont plus susceptibles d'être handicapés. Ils ont également plus de risques d'avoir un système immunitaire affaibli et d'être infectés. Pour la riposte à la COVID-19, il est donc essentiel de s'assurer que les grands-parents ont accès aux services et au soutien dont ils ont besoin.

C. Éducation parentale, discipline positive et rôle des pères

36. Outre la santé, la nutrition et la sécurité, une éducation parentale adaptée qui facilite l'apprentissage précoce est fondamentale pour un développement sain des enfants. Aussi l'éducation parentale est-elle essentielle. On la définit comme une intervention ou des services visant à améliorer les interactions, les comportements, les connaissances, les croyances, les attitudes et les pratiques parentales, et englobant des stratégies de parentalité positive, de stimulation psychosociale et de prévention de la maltraitance. Les programmes d'éducation parentale offrent des possibilités d'éveil des enfants, d'interactions parents-enfants satisfaisantes, d'épanouissement et d'apprentissage précoce³⁰.

37. Une éducation parentale efficace peut faire beaucoup pour le bien-être des enfants, l'établissement de liens entre les générations et la cohésion sociale. L'éducation parentale a pour but que les parents connaissent les différents stades de développement de l'enfant ainsi que les difficultés et possibilités correspondantes, agissent en conséquence et s'abstiennent de recourir à des méthodes disciplinaires punitives.

38. La discipline positive fait partie de la parentalité positive. Il est reconnu que les punitions infligées aux enfants, en particulier lorsqu'elles sont violentes, peuvent susciter ressentiment, rébellion, désir de vengeance, repli sur soi et diminution de l'estime de soi. De plus, la recherche démontre que les punitions et récompenses sont inefficaces à long terme et ont des répercussions négatives sur la motivation intrinsèque et l'autorégulation, ainsi que sur la qualité des relations familiales. En revanche, la discipline positive repose sur le principe selon lequel la gestion des comportements problématiques doit viser avant tout les causes communes à ces comportements, à savoir un besoin non satisfait d'appartenance et de reconnaissance des enfants. En les encourageant, on répond à leur besoin de faire partie d'un groupe et d'être entendus³¹.

39. La discipline positive est fondée sur le principe du respect mutuel. Ses caractéristiques essentielles sont les suivantes : elle aide les enfants à développer un sentiment d'attachement, d'appartenance et d'importance ; elle est à la fois ferme et bienveillante ; elle est efficace à long terme ; elle enseigne des compétences sociales favorisant le respect, le souci d'autrui, la résolution des problèmes et la coopération. L'investissement dans une parentalité positive impliquant une discipline positive et renforçant les activités d'éveil du jeune enfant, les soins, l'attachement et les liens

³⁰ Voir la contribution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), disponible à l'adresse : www.un.org/development/desa/family/2020/08/06/family-policy-making/.

³¹ Jane Nelsen *et al.*, *Positive Discipline Parenting Tools* (New York, Harmony Books, 2016).

affectifs, sans violence, agit puissamment sur les enfants, les aidant à grandir, apprendre et s'épanouir³².

40. En un mot, la discipline positive suppose des règles et des attentes claires, forme un tout cohérent et converge avec les objectifs à long terme. Elle ne s'appuie pas sur la menace et n'est ni permissive ni punitive^{33,34}.

41. Les experts soulignent que les programmes de prévention de la violence et les mesures faisant appel à la discipline positive devraient être intégrés aux programmes d'éducation parentale et mis en œuvre avant la naissance pour se poursuivre durant toute l'enfance. Il ne faut pas oublier que pour être efficaces, les programmes d'éducation parentale doivent aller de pair avec des interventions de protection sociale, l'objectif étant de promouvoir un milieu familial stimulant, de réduire le risque d'exclusion et de détresse sociale, de prévenir le stress dans la famille et de s'attaquer aux normes sociales qui tolèrent des formes violentes de discipline des enfants³⁵.

42. Investir dans des programmes d'éducation parentale intégrant la prévention de la violence peut permettre de modifier les normes sociales relatives aux châtimets corporels, qui sont fondées sur l'idée que parents et enseignants devraient utiliser la violence comme moyen de contrôle et de discipline. Bien informés, les parents et les autres personnes qui s'occupent des enfants peuvent créer un environnement éducatif sans violence, propice à l'épanouissement. L'éducation parentale devrait viser à démontrer aux parents que les châtimets corporels sont néfastes et inefficaces.

43. Les programmes d'éducation parentale, y compris les programmes de visites à domicile, ont fait leurs preuves pour réduire la maltraitance des enfants, car ils réduisent l'insécurité, aident les parents à bien s'occuper de leurs enfants et améliorent le soutien matériel aux familles en les mettant en contact avec les services de santé ainsi qu'avec les services sociaux. La participation des pères aux programmes d'éducation parentale, tout aussi essentielle, semble profiter aux enfants et contribuer à réduire la violence domestique.

44. Il importe de souligner que le père participe clairement au développement de l'enfant, notamment en ce qui concerne nutrition et sécurité, apprentissage précoce et soins adaptés. On observe une relation entre l'engagement paternel dans la prise en charge de l'enfant et une meilleure santé physique et mentale, un développement cognitif et des résultats scolaires supérieurs, des relations avec les pairs plus épanouies et une plus grande empathie, ainsi qu'une diminution des problèmes de comportement chez les garçons et des problèmes psychologiques chez les filles, une plus haute estime de soi et des taux plus faibles de dépression et de toxicomanie. En outre, le recours moindre à une discipline sévère entraîne une amélioration de l'apprentissage précoce de l'enfant, ainsi que de son développement cognitif et socioaffectif³⁶.

45. Il existe toutefois de nombreux obstacles et contraintes liés à toute une série de facteurs – normes et attentes restrictives en matière de genre, environnement de

³² Ibid.

³³ Voir <https://positivepsychology.com/positive-parenting/>.

³⁴ Nelsen, *Positive Discipline Parenting Tools* (New York, Harmony Books, 2016).

³⁵ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, « Violence prevention must start in early childhood ». Disponible à l'adresse suivante : <https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/documents/publications/earlychildhood.pdf>.

³⁶ Clara Alemann, Aapta Garg et Kristina Vlahovicova, « The role of fathers in parenting for gender equality », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020, disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/Parenting-Education_-the-role-of-fathers_-paper_CA.pdf.

travail non favorable et, au niveau familial, socialisation rigide des genres, non-participation à l'éducation des enfants dès le plus jeune âge et absence de modèles masculins s'occupant des enfants – qui dissuadent les hommes d'assumer davantage de responsabilités à l'égard des enfants.

46. Il est donc essentiel que les programmes d'éducation parentale fassent participer les deux parents et soulignent les effets positifs de l'engagement paternel sur la vie des enfants, tout en levant les obstacles et contraintes susmentionnés. Les mesures prises dernièrement en faveur de la paternité s'avèrent efficaces pour améliorer la qualité et la fréquence des soins apportés par les pères, favoriser la communication au sein du couple et réduire la violence dans la famille. Il faut non seulement que ces programmes s'adressent aux deux parents et leur permettent à tous deux d'améliorer leurs compétences parentales, mais aussi qu'ils remettent en question les normes restrictives qui entretiennent les déséquilibres de pouvoir et la violence dans les relations. Il importe également de veiller à ce que les programmes et mesures qui s'adressent aux hommes répondent aussi aux besoins et priorités des femmes, en apprenant aux pères à prodiguer des soins de manière positive et non violente, ce qui est essentiel au bien-être des enfants, à l'égalité dans les soins et, plus largement, à la justice de genre³⁷.

47. Quel que soit le contexte, il convient de concevoir et mettre en œuvre les programmes d'éducation parentale en tenant compte du genre, d'encourager la coresponsabilité dans le travail non rémunéré et d'éviter la reproduction des rôles de genre stéréotypés. Il faut aussi assurer et encourager davantage la participation des pères. Par ailleurs, l'éducation parentale doit porter une attention particulière aux difficultés qui surviennent après une séparation ou un divorce, ainsi qu'à la parentalité d'accueil³⁸.

48. En vue de la publication du Rapport mondial 2017 « Ending violence in Childhood », les programmes de parentalité ont fait l'objet d'un examen systématique qui a montré qu'ils pouvaient réduire le risque de maltraitance des enfants en améliorant la santé psychosociale des mères et en faisant évoluer la conception des parents concernant la discipline sévère. Selon ses conclusions, les données disponibles indiquent que les programmes de formation des parents peuvent réduire la maltraitance des enfants, bien qu'il soit difficile de quantifier leur effet. Dans certains pays, les programmes de visites périnatales à domicile et les programmes familiaux d'éducation du jeune enfant ont permis de réduire les violences physiques et la négligence. Ces résultats ont été obtenus par la remise en cause des attitudes parentales et des relations entre les partenaires³⁹.

49. En matière d'éducation familiale et d'éducation parentale, des progrès ont été réalisés au niveau régional. Des directives régionales telles que la recommandation du Conseil européen Rec(2006)19 du Comité des ministres aux États membres sur la politique de soutien à la parentalité positive, en 2006, ont encouragé les gouvernements à faire des investissements législatifs et programmatiques pour développer des interventions de soutien familial visant à garantir les droits des enfants. L'importance de la parentalité positive a également été reconnue par le

³⁷ On trouvera des exemples de programmes s'adressant aux pères chez Alemann, « The role of fathers in parenting for gender equality ».

³⁸ Pour des exemples de programmes de ce type menés au Canada, voir Nora Spinks *et al.*, « Families 'safe at home': the COVID-19 pandemic and parenting in Canada », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/COVID-19-Pandemic-and-Parenting-in-Canada-Nora-Spinks-Vanier-Institute-of-the-Family-.pdf.

³⁹ *Know Violence in Childhood: A Global Learning Initiative, Ending Violence in Childhood Global Report 2017*. Disponible à l'adresse suivante : www.knowviolenceinchildhood.org/.

Conseil de l'Europe, selon lequel la parentalité positive respecte l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant tels qu'énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qui tient également compte des besoins et ressources des parents⁴⁰.

50. En Europe, en Amérique du Nord et en Australie, les programmes d'aide à la parentalité fondés sur des données probantes font partie des interventions les plus efficaces d'appui à la parentalité positive en vue de promouvoir le bien-être des enfants, des parents et des communautés. Ainsi, le Positive Parenting Program est une stratégie qui vise à réduire les problèmes comportementaux et émotionnels chez les enfants. Inventé en Australie, il a essaimé partout dans le monde et a changé la vie d'enfants, de parents et de communautés tout entières⁴¹.

51. Entre autres exemples de réussite, on peut citer le programme The Incredible Years, développé aux États-Unis et largement utilisé en Europe. Il s'agit d'une stratégie de groupe visant les jeunes enfants présentant des problèmes comportementaux. Axée sur la relation parent-enfant et le développement des compétences parentales, elle a montré une réduction des troubles, un moindre stress parental et un recours moins fréquent à une discipline sévère.

52. En Amérique latine, les programmes d'éducation parentale sont dispensés dans divers cadres : visites familiales à domicile, ateliers et formations dans des centres éducatifs, campagnes médiatiques. Ces initiatives s'inscrivent principalement dans le cadre de stratégies de santé, de politiques d'éducation précoce et, dans une moindre mesure, de politiques de soins intégrés. Elles font de plus en plus souvent partie intégrante de systèmes globaux de protection sociale pour le développement du jeune enfant qui articulent des politiques de santé, d'éducation, des activités d'éveil, des programmes de nutrition et de soins, ainsi que des programmes de réduction de la pauvreté tels que des transferts monétaires assortis de conditions. La plupart des programmes soutiennent surtout les familles avec de jeunes enfants (jusqu'à 6 ans), mais il en existe également qui couvrent les pratiques d'éducation des adolescents⁴².

53. Dans la région, de nombreux programmes viennent en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence domestique, tandis que d'autres sont axés sur la santé et l'éducation de la petite enfance. Ces initiatives peuvent avoir des effets indirects sur les normes sociales propices à la discipline violente, et contribuer au développement de facteurs de protection. Certains pays, dont la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, la Colombie, Cuba, l'Équateur et la République dominicaine, ont adopté des mesures au niveau familial et local pour que les familles participent à la planification et à la gestion de l'éducation de la petite enfance, afin de garantir des normes de qualité⁴³.

54. L'évaluation des programmes de parentalité menés en Amérique latine indique qu'il faudrait renforcer les mesures systématiques bénéficiant d'un financement adéquat, afin de maintenir les interventions dans le temps et d'étendre leur couverture. La pertinence culturelle du contenu du programme doit être prise en compte, en fonction des particularités régionales et des demandes des populations autochtones et

⁴⁰ Mihaela Robila, « Parenting education in Europe », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/EGM_2020_M.Robila.pdf.

⁴¹ Ibid.

⁴² D'après la contribution de la CEPALC. Pour de plus amples informations, y compris des exemples de bonnes pratiques dans la région, consulter le site suivant : www.un.org/development/desa/family/2020/08/06/family-policy-making/.

⁴³ Rosario Esteinou, « Parenting education in Latin America », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/ONU-paper-parenting-and-corporal-punishment-06-06-20.RE_.pdf.

des Afrodescendants. Il faut aussi traiter impérativement familles et communautés en partenaires actifs, afin que les initiatives parentales puissent être intégrées dans les contextes culturels locaux.

55. Une autre question est celle de l'articulation des programmes de parentalité à d'autres dispositifs existants, notamment l'éducation de la petite enfance et les programmes de transferts en espèces. Dans l'ensemble, ces programmes pourraient être intégrés aux stratégies de santé, d'éducation et de réduction de la pauvreté, et s'insérer avantageusement dans les systèmes globaux de protection sociale pour le développement du jeune enfant que l'on voit fleurir dans la région.

56. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, selon une récente étude, sur 108 programmes traitant d'éducation parentale, seuls 34 étaient focalisés sur le sujet. La plupart étaient axés sur la sensibilisation ou le renforcement des capacités des prestataires de services. L'étude a révélé de nombreuses lacunes, notamment l'absence d'évaluation des programmes ou de critères de gestion des programmes, la mauvaise coordination des prestataires de services et les difficultés que pose la promotion de pratiques parentales positives dans les situations précaires⁴⁴.

57. Dans l'ensemble, les chercheurs soulignent qu'il existe très peu d'exemples de programmes pour la parentalité fondés sur des données probantes qui aient été reproduits dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, bien que de nombreuses mesures génériques aient été testées dans le cadre de petits essais randomisés et se soient avérées prometteuses⁴⁵.

IV. Bonnes pratiques d'élaboration des politiques familiales

58. Le récent examen des priorités, politiques et programmes axés sur la famille dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tels qu'exposés dans les examens nationaux volontaires présentés de 2016 à 2019⁴⁶, indique que la famille est importante pour la réalisation des objectifs de développement durable, puisque près de 90 % des pays y font spécifiquement référence, notamment en ce qui concerne les objectifs 1 à 5, 11 et 16. Cependant, si la famille est considérée comme un révélateur ou une cible, les politiques axées sur la famille n'apparaissent pas comme partie intégrante des efforts globaux de développement⁴⁷.

59. L'analyse montre que le caractère englobant du Programme 2030 appelle des mesures multisectorielles d'envergure et nécessite de prendre en compte les effets

⁴⁴ Doha International Family Institute, « Parenting programmes in the Arab Region », cité dans Ahmed Aref, « Parenting styles and programmes: what works for better parenting in the Middle East and North Africa region? », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/Ahmed-Aref-Paper_Parenting-Styles-and-Programs-in-the-MENA-region_UNDESA-expert-group-meeting-1.pdf.

⁴⁵ Voir José Alejandro Vázquez Alarcón, « Civil society perspectives on parenting education and grandparenting », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020. Pour des exemples de programmes d'éducation parentale et de soutien à la parentalité, se reporter à l'annexe 1 du document, disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/REV-2-Parenting-Education-and-Civil-society_Vasquez.pdf.

⁴⁶ Rosario Esteinou, « Family-oriented priorities, policies and programmes in the implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development as reported in the voluntary national reviews of 2016, 2017, 2018 and 2019 ». Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/05/VNR-PAPER.FINAL_08.05.pdf.

⁴⁷ Note de synthèse intitulée « Family-oriented policies and priorities in voluntary national reviews (2016–2019) ». Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/05/Briefing-Paper_VNRs-and-OPs-2019.pdf.

d'entraînement entre les objectifs de développement durable. Si de nombreux examens nationaux volontaires font apparaître une tendance à l'adoption provisoire de ce type d'approches, seuls quelques gouvernements suivent une stratégie axée sur la famille pour lutter contre la pauvreté et la faim, surmonter les problèmes d'éducation et de soins de santé et lutter contre les inégalités de genre et la violence à l'égard des enfants et des femmes. Ainsi, sur les 95 États Membres qui ont fait rapport sur la pauvreté, 33 s'appuient sur de bonnes politiques axées sur la famille pour la combattre. Certains ont mis en place des programmes qui fonctionnent en étroite collaboration avec les familles ciblées ; dans d'autres, les familles cogèrent les programmes ; enfin, on peut inviter les parents à participer à la planification des programmes destinés à leur permettre de sortir de la précarité socioéconomique, ou censés répondre à leurs besoins particuliers⁴⁸.

60. L'analyse de l'action des États pour la réalisation de la cible 16.2 des objectifs de développement durable (élimination de la violence contre les enfants), appuyée sur l'examen national volontaire, montre que seuls l'Arménie, le Chili, le Ghana, l'Iraq, le Mexique, le Pérou, la République dominicaine, la Serbie, la Suède et Vanuatu communiquent des informations sur la violence exercée contre les enfants par les personnes qui s'en occupent ; seules l'Australie, l'Allemagne et la Norvège mettent en œuvre des programmes de parentalité positive comme principale stratégie d'éradication des pratiques parentales néfastes dans le cadre de l'action menée pour atteindre les cibles de l'objectif 16⁴⁹.

61. En outre, en réponse à la note verbale envoyée par le Secrétariat, plusieurs gouvernements ont fourni des exemples de bonnes pratiques en matière d'éducation parentale et de sujets connexes. Les réponses figurent sur un nouveau site Web qui répertorie les bonnes pratiques récentes concernant l'élaboration de politiques en faveur de la famille, et que les gouvernements sont supposés continuer à alimenter⁵⁰.

V. Moyens appropriés de célébrer en 2024 le trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille

62. Le Coordonnateur pour les questions relatives à la famille du Département des affaires économiques et sociales a entrepris des consultations avec les parties prenantes, notamment les États Membres, les organismes des Nations Unies et les entités régionales, les universitaires et la société civile au sujet des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

63. En réponse à une note verbale envoyée début 2020 par le Secrétariat, les États Membres ont exprimé leur soutien aux préparatifs et à la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, indiquant qu'ils prévoyaient d'organiser des manifestations au niveau national, généralement en collaboration avec d'autres parties prenantes, y compris la société civile. Plusieurs États Membres se sont dits prêts à commencer les préparatifs, évoquant des manifestations de sensibilisation et des campagnes d'éducation publique, tandis que d'autres ont fait remarquer que la pandémie COVID-19 rendait impossible la planification d'activités

⁴⁸ Ibid., liste des pays.

⁴⁹ Voir www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/05/VNR-PAPER_FINAL_08.05.pdf.

⁵⁰ Voir l'ensemble des réponses reçues des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des entités régionales. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/2020/08/06/family-policy-making/.

spécifiques. Certains gouvernements ont indiqué qu'ils allaient lancer ou relancer des politiques nationales de soutien et de renforcement des familles⁵¹.

64. Les États Membres ont suggéré plusieurs thèmes de recherche à mener dans le cadre des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille : stabilité familiale et relations familiales ; rapports familiaux, y compris l'élimination de la violence domestique, de la maltraitance et des pratiques néfastes ; rôle de la famille dans la cohésion sociale ; ainsi que les questions relatives à la migration et aux familles immigrées ou transnationales.

65. Les effets de la crise de la COVID-19 sur le bien-être des familles ont également été soulignés, notamment par rapport au rôle qu'elles jouent dans la promotion de modes de vie sains. L'importance du soutien à la santé procréative et à la planification familiale, ainsi qu'à la préparation des jeunes à la vie familiale a aussi été mentionnée, tout comme la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'égalité des genres et la promotion des droits et du bien-être des femmes et des enfants au sein des familles.

66. Les États Membres ont notamment suggéré de mettre en relation les préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille avec l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (en 2021), autour du message qu'il faut des familles fortes pour protéger efficacement les enfants touchés ou menacés par le travail des enfants, la violence, la maltraitance et l'exploitation. Une coopération avec le Forum européen pour les droits de l'enfant a été suggérée. Il a également été recommandé de mettre l'accent sur la proposition de Garantie pour l'enfance pour les enfants vulnérables et d'insister sur des sujets tels que la lutte contre la pauvreté et la conciliation équilibrée de la vie familiale avec la vie professionnelle⁵².

67. Les organismes des Nations Unies et les entités régionales ont rappelé les problèmes liés au travail des enfants dans l'agriculture, y compris familiale. L'accent a été mis sur la participation de l'enfant à la vie familiale et la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier dans les familles séparées et divorcées, ainsi que sur la violence intrafamiliale. Parmi les autres sujets dignes d'attention, on peut citer l'incidence du Programme 2030 sur l'élaboration de politiques favorables à la famille.

68. Les organismes des Nations Unies ont suggéré de se concentrer sur les questions des droits de l'enfant et de la prévention de la violence. Ils ont également évoqué le rôle de la famille dans la protection sociale, en rapport avec l'objectif de développement durable n° 1, ainsi que les questions relatives aux inégalités, en rapport avec l'objectif 10⁵³.

69. Dans le cadre des consultations sur les préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, le Département des affaires économiques et sociales a réuni un groupe d'experts composé d'universitaires et de représentantes et représentants de la société civile. Les experts ont estimé qu'il fallait de toute urgence mettre en place des politiques de soutien aux familles touchées par les mouvements démographiques, l'urbanisation et les migrations, les changements climatiques et les mutations technologiques, pour pouvoir espérer atteindre bon nombre des cibles du

⁵¹ Les réponses aux notes verbales des États Membres, des organismes des Nations Unies et des entités régionales sont disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/2020/08/06/family-policy-making/. À noter que certains États Membres ont fait des suggestions supplémentaires par courrier électronique sur les préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

⁵² www.un.org/development/desa/family/2020/08/06/family-policy-making/.

⁵³ Les réponses aux notes verbales des États Membres, des organismes des Nations Unies et des entités régionales figurent sur le site des bonnes pratiques, à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/2020/08/06/family-policy-making/.

Programme 2030⁵⁴. Les parties prenantes ont convenu qu'un examen systématique des tendances de fond et de leurs répercussions sur les familles contribuerait grandement à donner du sens aux préparatifs de l'anniversaire.

70. Les experts ont noté qu'il importait d'avoir à l'esprit que si la politique pouvait influencer sur les tendances de fond susmentionnées, leur incidence sur les familles devrait être reconnue et prise en considération. Concrètement, il convient d'étudier les conséquences de ces tendances sur les familles et d'en tirer des conclusions quant aux politiques familiales qui pourraient exploiter les aspects positifs de ces tendances au profit des familles et en contrer les aspects négatifs.

71. Les participantes et participants à la réunion du Groupe d'experts ont également souligné qu'il fallait absolument se pencher sur les questions nouvelles ci-après : éducation parentale et soutien aux parents ; nouvelles facettes de l'équilibre entre travail et famille et travail non rémunéré ; conséquences sociales de la crise de la COVID-19. Les experts ont noté qu'il fallait accorder davantage d'attention au travail domestique non rémunéré et au réaménagement du lieu de travail, ainsi qu'à l'égalité des genres et à la prévention de la violence. Les échanges de bonnes pratiques devraient être préservés et renforcés⁵⁵.

72. Les organisations de la société civile, consultées au moyen d'enquêtes et d'échanges de courriels, ont mis en avant les thèmes de l'équilibre entre travail et famille et du travail non rémunéré, en particulier le travail domestique non rémunéré. Elles ont aussi évoqué la parentalité positive et l'éducation parentale. Certaines ont suggéré de se concentrer sur les familles multigénérationnelles. D'autres ont déclaré qu'il fallait mettre l'accent sur la pauvreté et la reprise économique post-COVID-19. La question du bien-être général des familles, qu'il soit physique, mental ou social, a également été citée, de même que la construction de villes et de communautés durables pour toutes et tous.

73. Les répondants ont aussi évoqué la reconnaissance du rôle des mères dans les soins prodigués et leur capacité d'être facteur de changement, ainsi que l'importance du travail familial non rémunéré, mise en lumière par la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, ils ont mentionné la « fuite des soins » que subissent de nombreux pays en développement en raison de la migration des femmes vers d'autres pays. Ils ont jugé nécessaire d'examiner plus avant comment placer le soin au cœur des économies, l'intégrer dans l'élaboration des politiques et mieux aider les familles à assumer leurs responsabilités en la matière.

74. Les représentantes et représentants de la société civile ont fait remarquer que la parentalité moderne subissait les coups de boutoir des mutations technologiques, de l'urbanisation et des changements climatiques, ainsi que les migrations. Ces tendances posent des difficultés nouvelles et nécessitent davantage de ressources pour aider les parents à s'occuper de leurs enfants. Il est essentiel de sensibiliser les parents et de développer leurs connaissances et leurs compétences parentales pour qu'ils puissent relever ces défis avec succès. La petite enfance est une période particulièrement importante, qui nécessite un environnement familial et des soins attentionnés.

⁵⁴ Bahira Trask, « Mega trends and families: the impact of demographic shifts, international migration and urbanization, climate change and technological transformations », document établi pour la réunion du Groupe d'experts, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/06/UN.MegaTrends.Final_Trask_2020.pdf.

⁵⁵ Voir www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/08/EGM.2020.Report.pdf.

75. Les représentantes et représentants de la société civile ont également fait remarquer qu'il faudrait accorder davantage d'attention à la question des mauvaises conditions de travail et des réglementations sanitaires dont souffrent les familles à faible revenu et les familles de migrants, en particulier dans l'économie informelle. En outre, la nécessité d'œuvrer à une culture d'acceptation des différentes formes de familles a été soulignée.

76. Plusieurs organisations européennes de la société civile ont estimé qu'il serait judicieux de s'intéresser aux tendances démographiques et à la baisse des taux de natalité, en particulier en Europe. Il a été proposé d'organiser une réunion démographique internationale pour examiner et évaluer le niveau de l'aide publique aux familles, notamment en ce qui concerne les politiques de garde d'enfants, ainsi que ses effets sur les tendances démographiques.

77. Globalement, les parties prenantes ont souligné à quel point le monde a changé ces dernières années, sous l'influence de tendances de fond – mutations technologiques, évolutions démographiques, urbanisation rapide, mouvements migratoires et changements climatiques – qui ont entraîné des répercussions sur les familles. Les sujets de recherche indiqués par les parties prenantes relèvent dans l'ensemble des objectifs de développement durable 1 à 5 et de l'objectif 16. L'objectif 3, relatif au rôle des familles dans la promotion de la santé et du bien-être, et l'objectif 5, relatif aux questions d'égalité des sexes, à d'équilibre travail-famille et de travail non rémunéré dans les familles, sont particulièrement prégnants. Pour ce qui est de l'objectif 16, on peut distinguer le vaste sujet du rôle des familles dans la cohésion sociale, ainsi que la prévention de la violence.

78. En conséquence, le Département des affaires économiques et sociales recommande de se concentrer sur les tendances de fond susmentionnées et sur leurs conséquences pour les familles, dans l'optique de formuler des recommandations de politiques familiales qui permettent de tirer le meilleur parti de ces tendances et d'en pallier les aspects négatifs.

79. De 2021 à 2024, pour mieux faire connaître ces tendances de fond ainsi que les recherches relatives à leurs conséquences sur les familles, la célébration de la Journée internationale des familles serait axée sur chacune de ces tendances. Le thème retenu pour 2021 serait donc « familles et nouvelles technologies », suivi de « familles et tendances démographiques », « familles, urbanisation et migration internationale », puis « familles et changements climatiques »⁵⁶. Dans ce cadre général, des recherches spécifiques seraient menées sur les questions connexes soulevées par les parties prenantes. Des rapports de recherche voués à faire référence seraient publiés à chaque célébration de la Journée internationale et des manifestations de sensibilisation supplémentaires seraient organisées sur des sujets connexes.

80. Les examens nationaux volontaires de la période 2020-2024 seront passés en revue à leur tour, l'accent étant mis sur les sujets pertinents suggérés par les parties prenantes en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles des objectifs 1 à 5 et de l'objectif 16, et une synthèse de ces travaux sera publiée en 2024. Les autres sujets de recherche figurant dans les recommandations des parties prenantes feront l'objet des prochains rapports du Secrétaire général et inspireront des manifestations de sensibilisation et de promotion, notamment en parallèle des sessions de la Commission du développement social qui seront tenues de 2021 à 2024. En outre, dans la perspective du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, deux réunions de groupes d'experts seront organisées en

⁵⁶ Le calendrier précis des différents thèmes doit être déterminé en fonction des thèmes prioritaires que se fixera la Commission du développement social, ainsi que d'autres facteurs.

2022 et en 2024 afin d'évaluer les progrès réalisés dans l'élaboration des politiques familiales dans les domaines mentionnés dans le présent chapitre.

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

81. Si la pandémie de COVID-19 a confronté les familles à de nouveaux défis, elle a mis en pleine lumière leur rôle irremplaçable sur le plan économique comme sur celui du soin. Bien qu'il soit essentiel de cibler les plus vulnérables, toutes les familles ont besoin de soutien pour continuer à assurer ces fonctions. Il est indispensable d'investir dans la famille comme filet de protection sociale et pourvoyeur de soins pour contrer les effets négatifs de la pandémie, renforcer la résilience des enfants et de celles et ceux qui s'en occupent, et reconstruire en mieux après la crise.

82. De nombreux gouvernements, conscients de cette réalité, ont mis en place ou élargi des politiques et programmes visant à juguler les problèmes sanitaires, la crise économique et les difficultés en matière de soins que les ménages doivent affronter. Dans le monde entier, des mesures de soutien aux familles ont été adoptées : allocations pour enfant à charge, congés parentaux supplémentaires, modalités de travail aménagées, entre autres. Ces mesures, qui prennent acte du rôle économique et éducatif des parents, doivent s'intégrer dans des cadres politiques généraux et faire partie de systèmes socioéconomiques plus inclusifs et plus résilients, de manière à protéger les familles, à les autonomiser et à leur permettre d'affronter les défis à venir.

83. Il n'est pas anodin que la pandémie ait fait apparaître au grand jour la question du travail domestique non payé et la nécessité croissante de concevoir des systèmes de soins complets tenant compte des questions de genre pour favoriser la coresponsabilité entre hommes et femmes, État, marché, familles et société. Ces systèmes devraient intégrer des politiques en matière de services, de ressources et d'infrastructures, ainsi que des services publics universels et de bonne qualité, propres à répondre aux différents besoins des familles en matière de soins, dans le cadre de systèmes de protection sociale complets.

84. Comme la crise actuelle a eu des répercussions sur le niveau de stress des pourvoyeurs de soins, entraînant fréquemment un épuisement parental, la menace de violence dans les ménages s'est accrue. Par conséquent, la riposte à la COVID-19 devrait également porter sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants, qui doit être intégrée aux secteurs en pointe contre la pandémie, notamment la santé, l'éducation, la protection sociale, le droit et la justice⁵⁷.

85. Indépendamment de la crise actuelle, les formes violentes de discipline restent la norme au niveau mondial, ce qui a des effets négatifs graves et permanents sur les enfants du monde entier. Il est urgent de sensibiliser et d'investir dans des mesures de protection de l'enfance afin de contrer cette tendance persistante⁵⁸. En particulier, investir dans une éducation parentale axée sur la parentalité positive et la discipline positive peut contribuer à réduire et prévenir la violence contre les enfants.

86. Les avantages de la parentalité positive pour les enfants sont manifestes : on les voit s'épanouir, entretenir de meilleures relations avec leurs parents et communiquer efficacement avec eux ; leurs résultats scolaires sont meilleurs, de même que leur bien-être général. Favoriser la parentalité positive, renforcer l'estime de soi et la

⁵⁷ Amiya Bhatia *et al.*, « COVID-19 response measures and violence against children ». Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/bulletin/volumes/98/9/20-263467.pdf.

⁵⁸ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/goal-16/>.

créativité des enfants, faire d'eux des individus autonomes ayant confiance en eux : tout cela mérite davantage d'attention de la part des décideurs politiques.

87. La parentalité positive suppose une éducation parentale, car les parents ont besoin d'outils pratiques leur permettant d'optimiser le bien-être de la famille et d'éliminer les formes sévères de discipline. L'éducation parentale abordant rarement la question de la grand-parentalité, les programmes et le matériel d'éducation parentale devraient aussi être conçus de manière à couvrir les besoins particuliers des grands-parents et des autres personnes qui s'occupent des enfants.

88. L'éducation parentale doit être considérée comme un investissement dans le bien-être de l'enfant et les programmes de formation parentale doivent porter sur diverses pratiques parentales, notamment la communication et la relation de soutien entre enfant et parent. L'efficacité des programmes, fondée sur des données probantes, et le contexte culturel doivent guider le choix du transfert et de l'adoption des programmes. Il importe en outre de décliner les politiques nationales au niveau local, sans en diminuer l'efficacité, grâce à des collaborations entre gouvernement central, administration locale et autres parties prenantes (universités et organisations non gouvernementales, notamment). En outre, il faut encourager les parents et les personnes qui s'occupent des enfants à participer à des programmes d'éducation parentale en renforçant la communication entre les centres de formation et les personnes qui s'occupent d'enfants et en s'appuyant sur des campagnes médiatiques mettant en avant les avantages de la parentalité positive et de la discipline positive.

89. Le récent examen national volontaire a montré que nombre de gouvernements ne se rendent pas encore compte que les programmes d'éducation parentale sont propices à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16. Néanmoins, l'intérêt de ces programmes est progressivement reconnu au niveau local, de nombreuses évaluations soulignant leurs multiples avantages. Les études montrent que leur succès dans le temps suppose un soutien financier public à long terme et nécessite qu'ils fassent l'objet d'une planification stratégique aux niveaux national et local, et qu'ils soient mis en œuvre par des professionnels agréés. La réussite de ces programmes est conditionnée à un engagement politique fort, une collaboration efficace entre les parties prenantes et une coopération entre autorités centrales et locales, universitaires, organismes internationaux et société civile pour l'élaboration, la diffusion et la réalisation de projets concernant la parentalité positive⁵⁹.

90. Surtout, comme il faut agir avec détermination pour mettre fin à toute violence contre les enfants, l'élimination des châtiments corporels pourrait fort bien être un premier pas dans cette direction. Les programmes d'éducation parentale visant à prévenir la violence et à instaurer une discipline positive sont essentiels pour mettre fin à la violence au foyer et participent de la vision du Programme 2030, celle d'un monde libéré de la peur et de la violence.

91. Les préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2024, sont l'occasion de placer les familles au cœur des efforts de développement et de mettre l'accent sur les questions qui les concernent et qui sont exposées dans le présent rapport.

⁵⁹ Robila, « Parenting education in Europe » (2020).

B. Recommandations

92. Les États Membres sont invités à examiner les recommandations ci-après :

a) Reconnaître l'importance des familles et des politiques axées sur la famille pour la réalisation des objectifs de développement durable, intégrer ces politiques aux politiques socioéconomiques globales et vérifier régulièrement les progrès réalisés, notamment à l'occasion des examens nationaux volontaires, dans le cadre du partage des bonnes pratiques d'élaboration des politiques familiales ;

b) Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, mais aussi au-delà de cette crise, renforcer le soutien aux parents qui travaillent, au moyen d'un élargissement des allocations familiales, des congés familiaux et des congés de maladie payés, mais aussi d'une plus grande souplesse des modalités de travail, ainsi que de services adaptés aux besoins des femmes, pour alléger le fardeau des tâches domestiques ;

c) Mettre en lumière les préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille (2024) aux niveaux national, régional et international par des initiatives pratiques, notamment des politiques et des programmes axés sur la famille et répondant aux besoins de toutes les familles ;

d) Dans le cadre des préparatifs du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille, soutenir les activités de recherche et de sensibilisation menées, aux niveaux national, régional et international, sur les conséquences des mutations technologiques, des évolutions démographiques, de l'urbanisation, des migrations et des changements climatiques pour les familles, afin d'en exploiter les effets positifs et d'en atténuer les conséquences négatives ;

e) Investir dans des programmes d'éducation parentale en coopération avec les familles et les entités concernées au niveau national, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales, la société civile et les universitaires, et veiller à ce que les programmes incluent les grands-parents et les autres membres de la famille qui élèvent les enfants ; prendre en compte constamment les questions de genre et reconnaître le rôle des hommes dans les familles ;

f) Adopter des politiques et des dispositions législatives interdisant toute forme de violence contre les enfants, y compris les châtiments corporels. Ces politiques devraient s'accompagner de programmes d'éducation à la parentalité positive présentant la notion de discipline positive, ainsi que de campagnes d'éducation du public sur les droits de l'enfant, les effets néfastes des châtiments corporels et les avantages de formes de discipline positives et non violentes ;

g) Promouvoir la recherche sur les familles et les politiques et programmes familiaux, y compris les évaluations de programmes et les études d'impact, en particulier dans les domaines de l'éducation parentale et du soutien aux parents, de l'équilibre travail-famille, du travail non rémunéré et de la riposte efficace à la COVID-19, y compris sur la question de la reconstruction en mieux à l'issue de la pandémie⁶⁰.

⁶⁰ Sur ces questions, voir les recommandations détaillées formulées lors de la réunion en ligne du Groupe d'experts. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/family/wp-content/uploads/sites/23/2020/08/EGM.2020.Report.pdf.